

Réf: Dossier 485764

Avis de constitution

SOCIETE « AJANIA »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot D84, Ilot 35

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28/01/2026, et enregistrés au CEPICI le 29/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AJANIA »

Objet : Génie civil, VRD, BTP, espace vert, hôtellerie, plantation, fournitures de bureau. Entretien et nettoyage de bureaux et des sites, Assainissement, commerce général, transport de bien et de personne, Transfert de monnaie électronique, Import-Export.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE, Lot D84, Ilot 35

Dirigeant(s) M NEMLIN KOHE MARCELLIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-02950 du 27/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15904/GTCA/RC/2026 du 27/02/2026

